

## TABLEAU des NOUVELLES DISPOSITIONS SPORT AMATEUR

CATÉGORIES	<b>19 mai 2021</b>	<b>9 juin 2021</b>	<b>30 juin 2021</b>
	Couvre-feu à 21h	Couvre-feu à 23h	Fin du couvre-feu
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mineurs</b> Scolaire &amp; périscolaire Sport extrascolaire, associatif, encadré</li> </ul>	Autorisé - En <b>extérieur et en intérieur</b> - Pratique <b>avec contact</b> autorisée dans le respect des protocoles	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Amateurs</b> <b>Majeurs (hors publics prioritaires)</b></li> </ul>	Autorisé - Pratique <b>sans contact</b> uniquement - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement <b>extérieur : sans limitation de participants</b> - Equipement intérieur : Interdit	Autorisé - En extérieur, pratique <b>avec contact autorisée</b> - En intérieur, pratique sans contact uniquement - Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement <b>extérieur : sans limitation de participants</b> - Equipement intérieur : jauge à 50% de la capacité	Autorisé - En extérieur et en intérieur, pratique avec contact autorisée - Espace public : 2500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
<b>SPECTATEURS</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Espace public</b></li> </ul>	- Rassemblement 10 personnes maximum	- Rassemblement 10 personnes maximum	- Règle en vigueur dans l'espace public à date
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Equipement extérieur ou ERP de plein air éphémère</b></li> </ul>	- <b>Assis uniquement</b> - Jauge : 35% de la capacité maximale dans la limite de 1000 personnes	- <b>Assis uniquement</b> - Jauge : 65% de la capacité maximale dans la limite de 5000 personnes - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes	- Assis : jusqu'à 100% de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet - <b>Debout : 4m<sup>2</sup> par personne, sur décision du préfet</b> - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes